

Fiche N° 3-1 : Le déroulement des parloirs au QMA de Nantes.

Attention : L'accès aux parloirs est réservé aux titulaires d'un « permis de visite » (Voir les conditions de demande dans la page consacrée)

1. Horaires .

Au quartier maison d'arrêt, les jours de parloir sont les **Mercredi, le Jeudi après-midi, le Vendredi, le Samedi et le Dimanche** afin de faciliter l'accès pour les visiteurs ayant des obligations pendant la semaine. Il n'y a pas de parloir lors de jours fériés

Les tours de parloir sont répartis comme suit :

| |
|--|
| Jours et horaires des parloirs pour la Maison d'arrêt Homme |
|--|

| | Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche | Jeudi | | |
|-------|---|---------|---|--|
| | Heure du rendez-vous | | Heure de départ de l'Accueil famille | Heure de retour à l'Accueil famille |
| Matin | 8 H | | 7 H 40 | 9 H 20 |
| | 8 H 30 | | 8 H 10 | 9 H 50 |
| | 9 H 15 | | 8H 55 | 10 H 35 |
| | 10H | | 9 H 40 | 11 H 20 |
| | 10H30 | | 10H10 | 11 H 50 |
| | 14 H | 14 H | 13H 40 | 15 H 20 |
| | 14 H 45 | 14 H 45 | 14 H 25 | 16 H 05 |
| | 15 H 30 | 15 H 30 | 5 H 10 | 16 H 50 |
| | 16 H | 16 H | 15 H 40 | 17 H 20 |

Jours et horaires des parloirs pour la Maison d'arrêt Femmes

| | Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche | Jeudi | | |
|------------|---|---------|---|--|
| | Heure du rendez-vous | | Heure de départ de l'Accueil famille | Heure de retour à l'Accueil famille |
| Matin | 9 H 15 | | 8H 55 | 10 H 35 |
| Après-midi | 14 H 45 | 14 H 45 | 14 H 25 | 16 H 05 |
| | 16 H | 16 H | 15 H 40 | 17 H 20 |



L'abri des familles du QMA de Nantes

Vous devez vous présenter à l'abri famille 30 minutes avant l'heure de début des parloirs pour les différentes formalités. (voir § 4)

Vous devez être en possession d'une pièce d'identité valable :

- **Carte d'identité Nationale :**
 - Durée de validité 15 ans pour les **majeurs**
 - Durée de validité 10 ans pour les **mineurs**
- **Passeport**
 - Duré de validité indiqué sur le document
- **Titre de séjour :**
 - Durée de validité indiquée sur la carte
- **Livret de famille**
 - Jusqu'à 16 ans
- **Permis de conduire**
 - Pas de durée limite
- **Livret de circulation**
 - Jusqu'en 2020, non valide après
- **Extraits d'acte de naissance**
 - France : durée de validité 3 mois
 - Etranger : durée de validité 6 mois

Attention : Pour les personnes porteuses de dispositifs médicaux (broches, prothèses...) susceptibles de déclencher l'alarme des portiques de sécurité, elles doivent envoyer un certificat médical au Directeur de l'Établissement **avant** leur première visite.

L'abri famille est ouvert les jours de visite de 7h15 à 17h45

Particularités parloirs Quartier Peines aménagées (QPA)

Horaires des parloirs

| ? Pour les personnes détenues au QCP : | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Tours de parloirs/jours | Mercredi | Samedi | Dimanche |
| 1er tour | | 9H00/10H00 | 9H00/10H00 |
| 2eme tour | | 10H15/11H15 | 10H15/11H15 |
| 3eme tour | 13H45/14H45 | 13H45/14H45 | 13H45/14H45 |
| 4eme tour | 15H00/16H00 | 15H00/16H00 | 15H00/16H00 |
| 5eme tour | 16H15/17H15 | 16H15/17H15 | 16H15/17H15 |

Les familles devront se présenter au plus tard 15 minutes avant le début du Parloir à la grille d'entrée du Quartier Courte Peine après s'être signalé au bureau des surveillants de l'abri famille

2. La prise de rendez-vous.

Le premier rendez-vous sera obligatoirement pris au téléphone au :

08 25 88 95 91 (0,15 ct /min)

Un agent d'accueil téléphonique Thémis FM vous accueille du LUNDI au JEUDI de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 16H00.

Pour les rendez-vous suivants, vous pourrez utiliser la borne de prise de rendez-vous située dans le local d'accueil des familles. Un bénévole de Prison Justice 44 et une hôtesse d'accueil sont à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement des bornes de réservation parloir.

Attention les bornes sont fermées à 16h00

Lors de votre première visite le surveillant vous remettra une carte plastifiée de réservation (badge) que vous devrez utiliser pour prendre rendez-vous sur les bornes.

Quel que soit le type de réservation (par téléphone ou à la borne), les rendez-vous se prennent au maximum 3 semaines à l'avance.

Vous pouvez réserver jusqu'à 3 parloirs par semaine maximum.

3. L'obtention d'un parloir prolongé.

Seul votre proche incarcéré peut solliciter à titre exceptionnel une prolongation de parloir (durée du parloir de 2 heures) auprès du Directeur de la Maison d'arrêt motivée par les situations suivantes :

- un éloignement géographique du visiteur (environ 150 km de trajet minimum)

- une mobilité réduite ou un handicap du visiteur
- des circonstances familiales graves ou particulières

La demande doit être effectuée au moins 5 jours avant la date de parloir et ne pourra être accordée que sous réserve des places disponibles restantes.

Il ne peut pas être accordé plus de deux parloirs prolongés par mois.

Pour des raisons liées à la fréquentation des parloirs, les parloirs prolongés ne seront accordés que les jours de semaine.

4. Comment se déroulent les formalités, le parloir

Les visiteurs doivent **se présenter au moins 30 mn** avant le début de la visite de parloir dans la salle d'accueil des familles

Là ils doivent s'adresser au bureau des surveillants pour présenter une pièce d'identité afin de vérifier : la validité de leur permis de visite et leur inscription à ce tour de parloir, le contenu éventuel du sac de linge : Voir § 6 ci-après ou pour plus de détail (*voir la fiche 4-1 la remise des sac de linge Vous pouvez la consulter et/ou la télécharger sur notre site : onglet « Espace des familles » rubrique « Apporter de vêtements lesquels ? quand ? »*)

<http://prisonjustice44.free.fr/vetement.php>

Attention, en cas de retard l'accès au parloir vous sera refusé

Vous disposerez de 10 minutes pour déposer dans les casiers de consigne tous les objets interdits : téléphones portables, argent numéraire, clefs USB, matériels informatiques divers, produits alimentaires et boissons, cigarettes, tabac, couteaux, ciseaux.

La période d'attente est aussi le moment de prendre les prochains rendez-vous sur les bornes, de s'informer et de discuter avec les différents personnes présentes : bénévole de Prison justice 44, hôtesse Thémis FM, autres visiteurs, personnel pénitentiaire, et de boire une boisson chaude (café, thé, chocolat, ou froide eau, sirop etc..

20 minutes avant l'heure de parloir le surveillant procède à l'appel en vous invitant à vous déplacer vers la porte d'entrée de l'établissement. (50 mètres)

Vous devez être muni d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que du livret de famille pour les enfants mineurs, faute de quoi, l'accès à l'établissement vous sera refusé.

Pour des raisons de sécurité et de confort, le nombre de visiteurs pouvant accéder à une cabine de parloir reste limité à 3 adultes maximum ou 2 adultes et 2 enfants (de plus de 3 ans) ou encore d'1 adulte et de 3 enfants (de plus de 3 ans).

(Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas pris en compte dans cette limite du nombre de visiteur)

Les familles ayant plus de 3 enfants de plus de 3 ans peuvent exceptionnellement solliciter une autorisation auprès du directeur de l'Etablissement.

Vous emporterez alors le sac de linge de rechange avec vous.

Vous passerez ensuite sous un portique et vous laisserez le sac de linge.

Vous serez enfin conduits vers la salle des parloirs ou une cabine vous sera affectée

Les cabines de parloir sont de petites salles avec une table et des chaises, là vous pouvez vous rapprocher et vous détendre ...

La durée effective du parloir est de 1 heure

A l'issue de votre visite au parloir, vous serez amené à patienter pendant une vingtaine de minutes environ jusqu'à votre sortie de l'établissement. Des sièges, des points d'eau et des téléviseurs équipent désormais les salles d'attente afin d'améliorer votre confort.

Règles de sécurité et de déroulement :

Attention : Pour les personnes porteuses de dispositifs médicaux (broches, prothèses...) susceptibles de déclencher l'alarme des portiques de sécurité, elles doivent envoyer un certificat médical au Directeur de l'Établissement avant leur première visite.

Les visiteurs doivent impérativement déposer leurs affaires dans un casier de consigne. Chaque visiteur doit passer devant un dispositif de détection électronique. Il ne peut garder par devers lui que son permis de visite, une pièce d'identité

Il est cependant possible d'apporter des documents que la personne détenue que vous visitez vous a demandés par exemple pour constituer une demande de permission de sortir ou un dossier d'aménagement de peine.

Avant votre entrée dans l'établissement, le surveillant de la zone des parloirs contrôlera si ces documents que vous apportez peuvent être transmis à la personne détenue (justificatif de domicile, attestation d'hébergement, copie de la carte d'identité de l'hébergeant, tout justificatif concernant la garde des enfants, contrat de travail, justificatif de formation...

Il est interdit d'apporter de la nourriture, sauf au moment des fêtes de fin d'année, selon une réglementation stricte (Voir la fiche à ce sujet)]

Une petite bouteille d'eau non entamée (50 cl) est parfois tolérée l'été (voir l'affichage dans la salle d'attente)

La visite dans le parloir doit obéir aux règles publiques de décence.

Le non-respect de ces dispositions de même qu'un comportement violent et/ou injurieux envers les surveillants peuvent entraîner la suspension du permis de visite

5. Les enfants au parloir:

Pour les bébés de moins de 3 ans dans les bras (poussettes interdites) vous pouvez emporter dans un sac transparent : 1 biberon, 2 couches, 1 paquet de lingettes, 1 serviette pour le change, 1 tétine, le « doudou »,

Sont interdits : couffin ou cosy, poussettes, porte bébé ventral, transat, sac-à-dos, sac à langer

6. Le sac de linge:

A l'exception du Dimanche, vous pourrez apporter un sac de linge à votre proche incarcéré **une fois par semaine à l'occasion d'une visite au parloir**. Chaque sac de linge sera déposé avec un inventaire disponible au niveau du local d'accueil des familles et sur le site de Prison justice44 rubrique « **apporter des vêtements, lesquels ? quand ?** » <http://prisonjustice44.free.fr/vetement.php>

Attention :

- Chaussures de foot interdites
- Blousons type doudoune interdits,
- CD,DVD, Jeux vidéo uniquement NEUF et SOUS EMBALLAGE
- Magazines et journaux uniquement dans les sacs de linge
-

Attention durant la période de restrictions liées à la COVI 19 les règles concernant les types de vêtements acceptés sont modifiées. Se référer à la liste inventaire disponible ,sur notre site

Pour des raisons de sécurité, seuls les sacs de linge en plastique souple type cabas d'une dimension maximale de **45 cm de longueur, 40 cm de hauteur, 20 cm de largeur** seront acceptés.

Sur le sac doivent être mentionnés les Nom, Prénom et N° d'écrou de la personne détenue

Vous devrez faire enregistrer votre sac auprès du surveillant qui vous indiquera où le déposer afin qu'il puisse être contrôlé. En outre, une liste des objets autorisés mentionne les quantités maximales à respecter (affiché au niveau du local d'accueil des familles et figurant sur l'inventaire). En cas de doute, vous pourrez obtenir les renseignements auprès des agents d'accueil et du surveillant

Rappel : Outre les effets vestimentaires sont autorisés 2 CD/DVD/Jeux vidéo dans leur emballage original, 2 livres (couverture souple) , 5 revues et une paire de chaussure/basket/chausson) par trimestre.

7. Faire garder les enfants:

A l'espace Accueil, un animateur qualifié et compétent est à votre disposition pour garder vos enfants (de plus de 3 ans) durant votre temps de parloir. Cet accueil est soumis au règlement mis à votre disposition au niveau de l'abri famille et sur le site de Prison justice 44 <http://prisonjustice44.free.fr/visite.php>

Il vous faudra obligatoirement prévenir l'animateur dès votre arrivée et signer la décharge de responsabilité avant votre entrée au parloir.

Toutefois les enfants restent sous votre responsabilité avant votre entrée au parloir, l'animateur est présent pour leur rendre ce temps d'attente plus agréable

Plusieurs activités leur seront proposées :

Manuelles : Atelier dessins, coloriage, construction

Educatives : Animation sur le tri des déchets ...

Ludiques : Jeux collectifs, jeux d'imitations

Libres. : Lecture, jouets

Les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas être pris en charge par l'animateur. Cependant, un espace à langer est à votre disposition ainsi que des jouets et livres adaptés.

8. Que pouvez-vous faire dans la salle d'accueil des familles :

- **Faire une halte avant et/ou après le parloir,**



La salle d'accueil du QMA de Nantes

- **Echanger avec les accueillants bénévoles de PJ 44 et les autres visiteurs, demander des informations et des conseils, consulter différents plans (transports, agglomération...) horaires (bus...) vous informer sur les services fournis par d'autres associations...**



Le tableau infos

- **Prendre un café, un thé, un chocolat ou une boisson fraîche, pique-niquer sur une table**



La pause café de Prison justice 44

- **Amener vos enfants qui pourront jouer à l'intérieur ou à l'extérieur, dessiner,**



Jeux extérieurs

- **Faire garder ceux de plus de 3 ans et de moins de 14 ans par une employée de la société Thémis FM...**



Jeux intérieurs

- **Changer bébé, lui donner un biberon**



Coin sanitaire et change bébé

- **Mettre vos affaires à la consigne avant de vous présenter à la porte du Centre pénitentiaire,**



Les casiers consignes

- **Prendre un rendez-vous de parloir aux bornes informatiques, consulter les informations de l'administration pénitentiaire.**



Les bornes de RDV

- **Utiliser les sanitaires (accès handicapés)**

9. Des associations amies pour vous aider

L'Eclaircie

Cette association de bénévoles vous propose :

- Un accueil dans ses studios pour les parents et/ou amis venant pour des parloirs et ne pouvant faire le trajet aller-retour en une journée, et cela pour une somme modique.
- Un accueil des personnes détenues accompagnées d'un ou plusieurs proches lors de permissions accordées par le juge d'application des peines.
- Un portage de colis envoyés par les proches des personnes détenues s'il n'est pas possible de les faire parvenir lors de parloirs.

Adresse :

7 rue Adrien Delavigne

44300 Nantes

Tel : 02 40 37 00 02

Le Relais Enfants- Parents Incarcérés (REPI)

R.E.P.I accompagne les enfants mineurs aux parloirs lorsque les relations sont difficiles ou rompues entre les parents par l'incarcération.

Le parent incarcéré est invité à écrire un courrier au REPI en motivant sa demande de voir ses enfants. Deux intervenants bénévoles vont alors le rencontrer et examiner avec lui la situation. Ils vont ensuite rencontrer la personne en charge de l'enfant et l'enfant lui-même. Leur accord respectif est indispensable pour organiser un accompagnement. Si les conditions sont réunies, les bénévoles accompagnent l'enfant au parloir et permettent ainsi de maintenir le lien parent enfant.

Le REPI peut organiser des actions collectives tout au long de l'année pour soutenir père et mère incarcérés (ateliers, rencontres festives avec les enfants, photo au parloir).

Pour tout contact écrire

REPI
2 rue de la petite Baratte
44300 NANTES
tél. : 02.40.48.58.39.

Site : www.repinantes.com

Courriel : contact@repinantes.com

Horaires : du lundi au jeudi : 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

le vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30